

Constituer un dossier sur votre deux-roues comprenant :

- une fiche d'identification
- des photos de votre moto
- des copies des documents de bord

Ce dossier vous aidera à déposer plainte en cas de vol.

En cas de vente de votre deux-roues :

- Prudence lors de la rédaction de petites annonces:
 - N'indiquez pas votre adresse ;
 - Attention aux photos rendant possible votre localisation ;
 - Ne montrez jamais l'endroit où la moto est stationnée.
- Ne jamais donner de rendez-vous chez soi mais dans un lieu public.
- Ne laissez pas des potentiels acheteurs faire un tour d'essai sans la moindre précaution, mais demandez toujours leur carte d'identité et leur permis de conduire.

Soyez vigilant :

Soyez attentif à toute activité inhabituelle ou à toute personne et/ ou véhicule qui pourrait vous suivre.

Enduristes, crossmen ou trialistes, pensez à changer de station de lavage après vos sorties.

Changez d'itinéraire en rentrant à votre domicile.

Soyez attentif à toute présence suspecte et échangez avec les voisins afin de détecter d'éventuels repérages.

N'hésitez pas à aviser votre gendarmerie en cas de doute.

En cas d'urgence
composez le



et préservez les lieux
avant l'arrivée des
enquêteurs



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

**SE PROTÉGER CONTRE
LE VOL DE DEUX-ROUES**



Le passage à l'acte :

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé.

Son choix portera donc naturellement vers des deux-roues en stationnement. De plus, **il aura pris le temps de repérer sa cible**, et attendra le moment propice pour dérober la moto, le plus rapidement possible sans être dérangé.

Le vol des deux-roues se fait très souvent par enlèvement, via un véhicule utilitaire.

Qui est concerné ?

Les vols de deux-roues sont, principalement, destinés au marché des pièces détachées. Les deux-roues les plus prisés sont souvent ceux qui sont le plus sujet à être volé.

Le vol de deux-roues peut servir à commettre d'autres méfaits comme les braquages. Afin de faciliter ce type d'action, les motos ou scooters puissants sont les plus volés.

Dans le cas de modèle spécifique (trial, enduro, cross), le vol peut servir à alimenter un marché parallèle de revente.

Comment se protéger ?

La plupart des voleurs volent sur commande en ayant repéré la cible à l'avance. **Le bon sens et la prudence seront vos atouts majeurs** face à ce type de délinquance. Votre vigilance et vos comportements seront différents que vous soyez chez vous ou sur la voie publique.

Chez vous :

- Si vous avez un garage, prenez le temps d'y stationner votre moto, afin de ne pas attirer l'attention. Placez votre deux-roues devant la voiture.
- Ne laissez jamais les clés sur le contact.
- Verrouillez les portes du garage. En cas d'absence prolongée, mettre un obstacle devant les portes de garage comme une voiture.
- Évitez de déposer les clés dans l'entrée de votre habitation ou dans un lieu trop accessible.
- Attachez votre moto à un point fixe dans le garage (l'efficacité d'un système d'arrimage n'est réellement obtenue que si sa fixation au sol ou au mur a une résistance en rapport).
- Ne laissez pas traîner à proximité des outils qui pourraient être utilisés par les voleurs.
- En cas d'absence de point fixe, l'antivol doit entraver la rotation d'une roue tout en empêchant le démontage de celle-ci.

A l'extérieur :

- Privilégiez les parkings deux-roues.
- Évitez tout lieu où la présence d'un individu affairé sur votre moto peut passer inaperçue du public :
 - Si c'est en journée, préférer un endroit passant et un emplacement bien visible ;
 - Si c'est de nuit, cherchez un emplacement bien en vue et éclairé.
- Mettre systématiquement l'antivol de direction même pour un court arrêt.
- Changez régulièrement vos habitudes de trajets et de parking.
- Attachez, dans la mesure du possible, la moto à un point fixe résistant (arbres, mobilier urbain, poteaux).
- Ne laissez jamais sa moto sans antivol même pour quelques minutes.

Dans tous les cas :

- Privilégiez les chaînes et U répondant aux normes NF (norme européenne éditée par l'AFNOR), FFMC (Fédération Française des motards en colère) et SRA (Sécurité et Réparation Automobile). Ces antivols ont passé une série de tests afin de démontrer leur capacité à résister aux vols.
- Gravez ou tatouez les pièces.
- Ne jamais transporter l'antivol dans le sac à dos : Sécurité en cas de chute.
- Pensez à installer une alarme.
- Bloquez la direction.

